

LE N°1 DES GUIDES TV

CINÉ TELE REVUE

DÉPÔT CHARLEROI X • BELGIQUE: 2,30 € • G.D.L. : 2,35 €.

PROGRAMMES TV
DU 13 AU 19 DÉCEMBRE 2024
N°50 - JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024
- P705257 - Ph.: Laurent Vu



Noël chez
les WINDSOR

MISS FRANCE
casse les codes



Sara De Paduwa
à l'assaut de
« Fort Boyard »

« On était comme des gosses! »



Le sacre d'Helena Bailly,
l'hommage à François De Brigode...
Retrouvez les meilleurs moments
des Ciné-Télé-Revue Awards

WWW.CINETELEREVUE.BE

50



5 425003 021404

LES SENIORS ONT DES DROITS, *respectez-les !*

Au lendemain de la Journée mondiale des droits humains, il est bon de rappeler que nos aînés disposent des mêmes droits que toute personne adulte et responsable. L'ASBL Respect Seniors mène un combat au quotidien pour que la maltraitance envers les seniors prenne fin.

2ue vous soyez victime de maltraitance ou que l'un de vos proches ou votre patient subit une quelconque forme de maltraitance, vous devez vous manifester. L'ASBL Respect Seniors, aussi appelée Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés, couvre l'ensemble de la Wallonie afin de vous venir en aide ou en soutien. « Cette première démarche n'est pas toujours aisée car la victime ou le témoin craint une réaction de l'entourage ou du monde extérieur. Pourtant, dès que nous sommes informés de la maltraitance, un de nos intervenants psychosociaux accompagne la situation. Mais, rien ne se fait sans l'accord de l'aîné qui, quel que soit son âge, garde ses droits », insiste Dominique Langhendries, directeur de l'ASBL.

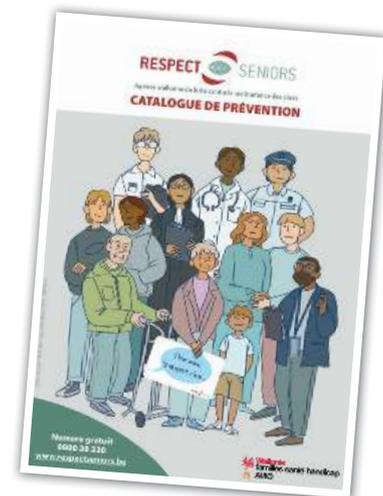
Agir contre l'âgisme

Au quotidien, l'association Respect Seniors lutte contre les stéréotypes et les discriminations liés à l'âge (âgisme) afin de faire valoir les droits et les obligations de tout à chacun(e) et, cela, peu importe son âge. Régulièrement, l'ASBL signe des mémorandums pour rappeler l'importance de cette déclaration universelle des droits humains. « L'un de nos enjeux est de faire le lien avec le monde judiciaire et notre agence.



Déjà présente en province de Namur, et fraîchement en province du Brabant wallon, nos plateformes « Maltraitance » sont des espaces de rencontres professionnelles où nous pouvons discuter et échanger sur des situations cliniques de maltraitements des aînés et améliorer les collaborations en réseaux. Nous sommes conscients que pour faire connaître ce phénomène de société, il est primordial d'aller à la rencontre des professionnels et des futurs professionnels tant du domicile que des institutions. Notre objectif de 2025 sera de mettre la priorité sur les formations pour les professionnels du secteur des aides et soins de santé à domicile, et ce dans toute la Wallonie. »

Les maltraitements envers les aînés sont encore trop nombreuses en Wallonie. Les chiffres restent éloquentes : 6% des aînés souffrent de maltraitance à travers le monde, d'après l'OMS. Si l'on reporte ce chiffre à notre Wallonie, les 823 dossiers traités par Respect Seniors en 2024 sont bien inférieurs à la moyenne mondiale. « La maltraitance reste taboue et donc silencieuse », déplore Dominique Langhendries qui précise « La maltraitance physique n'est pas la plus courante. D'après nos statistiques, elle ne représente que 9 à 10%. Il en existe des bien plus sournoises comme la



maltraitance psychologique, financière ou encore la négligence. Mais, l'une trop silencieuse est la maltraitance civique qui se manifeste sous la forme de détournement d'une procuration de vote, la demande abusive de mesure de protection et la limitation de la liberté. Le choix de résidence et de la tenue vestimentaire restent de la maltraitance civique. »

Si vous pensez qu'un de vos proches ou vous subissez de la maltraitance, appelez Respect Seniors ! Une aide proche de vous existe. Formez le 0800/30 330, du lundi au vendredi entre 9h et 17h, pour entrer en contact avec ASBL Respect Seniors. Six antennes couvrent la Wallonie : Tournai, Charleroi, Limelette, Namur, Libin et Liège. N'ayez pas peur d'en parler !

INFOS www.respectseniors.be

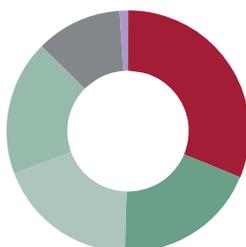


LA MALTRAITANCE CIVIQUE

« Suite à une chute, j'ai été en réhabilitation. Il était prévu que je reste là-bas quelques semaines. Après 1 an, je suis toujours en maison de repos, j'aimerais rentrer dans mon appartement mais il paraît qu'il est vendu. A-t-on le droit de vendre mon bien ? Est-ce que j'ai le droit de rentrer chez moi ? »

18,1%

LES FORMES DE MALTRAITANCE



- Maltraitance physique 11.5%
- Maltraitance civique 18.1%
- Maltraitance psychologique 31.3%
- Maltraitance financière 18.9%
- Négligence 19.2%

Suite à l'adaptation de la base des données (en 2016), dans une même fiche, plusieurs formes de maltraitance peuvent coexister. Il est important aussi de noter que ces différentes formes sont rarement présentes de manière isolée. Le plus souvent, elles sont associées les unes aux autres et se retrouvent « en cascade » dans une même situation.

Vidéo sur les formes de maltraitance (sur notre chaîne YouTube)



0800/30 330

www.respectseniors.be

Appel Gratuit > du lundi au vendredi : 9h-17h